

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

| Numéro de dossier | Date de décision |
|-------------------------|-------------------|
| <i>Réf : 2020080001</i> | <i>05/10/2020</i> |

Référence de la décision : A/PF/2020-09-526

Délivrance de l'agrément de l'organisme de formation FFU :

A été délivré, l'agrément de l'organisme de formation FFU, afin de dispenser des formations aux tâches essentielles pour la sécurité suivantes :

- Tâche M : Assurer, en l'absence de dispositif automatique d'annonce, l'annonce des trains.

Cet agrément est valable jusqu'au 5 octobre 2025.